



Charte de Studio Tamani

I – LA CHARTE EDITORIALE EN 12 POINTS-CLE

1. **Studio Tamani** est une Unité radiophonique et web d'information nationale, généraliste et populaire. Elle vise à accompagner la restauration de la démocratie et le développement de la vie citoyenne, économique, sociale et culturelle au Mali.
2. **Studio Tamani** adhère à la mission et aux valeurs d'une radio au service exclusif du public et fait sienne les critères édictés par l'UNESCO pour définir le service public : universalité, diversité, indépendance et spécificité.
3. **Studio Tamani** est non partisan et bannit toute forme de discrimination quant à l'âge, au sexe, à l'appartenance géographique, ethnique ou religieuse.
4. **Studio Tamani** produit et diffuse une information régionale, nationale et internationale indépendante, rigoureuse, factuelle et crédible, et fournit les éléments nécessaires au citoyen pour prendre des décisions fondées sur les faits.
5. **Studio Tamani** a une diffusion nationale en modulation de fréquence –FM par un réseau de radios locales, à certaines heures de la journée. Il est aussi accessible par Internet. **Studio Tamani** cherche à atteindre une audience la plus large possible sur l'ensemble du territoire malien.
6. **Studio Tamani** diffuse en quatre langues nationales et en français de façon à rejoindre tous les publics.
7. **Studio Tamani** est indépendant. Seule sa direction peut décider des contenus à mettre à l'antenne ou non. Nul, public ou privé, ne peut prétendre exiger la diffusion d'informations, d'opinion ou d'œuvres sur **Studio Tamani**.
8. **Studio Tamani** offre une diversité d'émissions – information, débats et magazines – et vise tous les publics par son offre de programmes et de sujets.
9. Le collaborateur de **Studio Tamani** a une responsabilité particulière, en raison de la position de **Studio Tamani** au sein des médias maliens. Il s'appuie sur les textes professionnels de référence, sur une discussion professionnelle régulière avec ses collègues et ses responsables professionnels.
10. **Studio Tamani** s'efforce de donner la parole à ses auditeurs et encourage l'interactivité. Elle reconnaît et apprécie les réactions de son public et en tient compte.
11. **Studio Tamani** se dote d'un mécanisme de médiation pour régler les conflits ou différends éventuels avec ses auditeurs.
12. **Studio Tamani** respecte par sa Charte le droit international sur les Médias, la Déclaration universelle des Droits de l'Homme ainsi que la Déclaration des devoirs et des droits des journalistes.